

## ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>m</sup>e.  
 A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.  
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.  
 Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :  
 Pour Lyon et le département du Rhône,  
 16 francs pour 3 mois,  
 32 francs pour 6 mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.  
 Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

## MONUMENT A LA MÉMOIRE DE GARNIER-PAGÈS.

Les souscriptions destinées à élever un monument à la mémoire de Garnier-Pagès seront reçues au bureau du CENSEUR tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Lyon, 24 juillet 1841.

### REVUE DE LA SEMAINE.

Nouvelle situation du pouvoir; la légalité; lutte des intérêts matériels. — Orient; dernier traité.

Onze années de succès, de triomphes sur tous les partis, sur toutes les opinions, contre toutes les libertés, contre toutes les répugnances, avaient donné aux hommes qui nous gouvernent une audace sans bornes. Rien ne semblait plus devoir leur résister; ils portaient peu à peu sur toutes choses une main hardie, lorsque les protestations des conseils municipaux et les événements de Toulouse sont venus tout-à-coup dessiller leurs yeux et donner à la situation du pouvoir une immense gravité.

Ce ne sont plus les partis fractionnés, divisés, jetant sur les barricades leurs enfants les plus hardis, les plus déterminés, les plus impatients, ce sont les municipalités luttant avec calme, avec lenteur. Ce ne sont plus ses ennemis que le pouvoir frappe de destitution, mais ceux qui l'ont soutenu, défendu, qui lui ont voué leur vie, leur corps et leur ame, au point de ne pas reculer devant l'odieuse pour le servir; c'est la chair de sa chair, les os de ses os contre lesquels il est amené à sévir aujourd'hui. Expliquez cette situation comme vous voudrez, vous trouverez toujours au fond un symptôme de dissolution. La bourgeoisie qui a profité de la révolution de juillet, qui a soutenu le gouvernement sorti de cette révolution, est en suspicion. Garde nationale, on la redoute, on la dissout, on la désarme; conseil municipal, on casse les arrêtés qu'elle prend.

Ce n'est pas assez, et, c'est vous qui l'avouez, la légalité vous tue. Voilà un aveu terrible contre vous-mêmes. La légalité vous tue quand vous ne pouvez pas la tuer. C'est vous qui devez veiller à son soutien, et elle vous tue. Vous gouvernez donc contrairement à elle. Vos intérêts sont donc en opposition à ceux qu'elle protège et qu'elle doit défendre. Mais ces lois contre lesquelles vous vous débattiez et qui sont plus fortes que vous, qui les a faites? N'est-ce pas la chambre des pairs nommée par le pouvoir, la chambre des députés issue du privilège électoral auquel vous vous cramponnez? N'avez-vous pas dans leur confection exercé votre influence? N'en avez-vous pas discuté tous les principes, adopté tous les articles? Ne les avez-vous pas promulgués? Vous ont-elles été imposées à la hâte par le peuple victorieux? Tout n'a-t-il pas été fait avec une lenteur qui ne laisse aucune prise aux récriminations? Vous êtes donc bien changés depuis lors? Vous avez donc rétrogradé, vous avez donc marché en arrière pendant que les germes jetés dans ces lois se développaient lentement et portaient leurs fruits? Comment se fait-il que ces lois que l'opinion publique ne trouvait pas assez libérales, qui donnaient alors une trop

grande part au pouvoir, comment se fait-il qu'elles soient aujourd'hui tournées contre vous? Ne serait-ce pas vous qui vous seriez mis en opposition contre elles? Dumoment que vous déclarez que la légalité vous tue, vous reconnaissez que vous gouvernez mal, que vous êtes au-dessous de votre mission qui est le développement de toutes les forces de la nation, en vertu des lois, et dès lors il s'agit de savoir lequel doit vivre, dans l'intérêt du pays, de la légalité ou de vous.

Vous portez aujourd'hui la peine de vos actes. Vous avez fait prédominer les intérêts matériels sur les intérêts sociaux et politiques. Vous avez perverti toutes les notions du vrai et du juste.

Au nom des intérêts matériels menacés par les insurrections, vous avez obtenu les lois contre les associations; au nom des intérêts matériels non moins qu'au nom des intérêts dynastiques, vous avez emporté les lois de septembre contre la presse que vous représentiez comme la cause des luttes qui agitaient le pays, jetaient la perturbation dans le commerce et l'industrie. Les intérêts nobles et sacrés de la dignité nationale vis-à-vis de l'étranger, vous les avez sacrifiés aux intérêts matériels d'une paix sans gloire. L'argent seul a obtenu de vous quelque considération; lui seul a eu des droits politiques; lui seul a été votre but, votre ambition. Vous avez lutté contre le pays, contre l'opinion publique, pour obtenir des apanages et des dotations. Vos lois sans grandeur, enfermées dans le cercle étroit des intérêts matériels toujours mobiles, toujours changeants, n'ont rien fait pour l'avenir. Il n'y a eu en elles rien de social; la fiscalité seule y a imprimé son empreinte. Vous discutiez, il y a peu de mois, une des lois les plus graves que puisse faire une nation guerrière comme la France, une loi qui aurait dû organiser sa force, sa puissance, qui aurait dû la mettre à l'abri des attaques de toutes les tyrannies qui règnent autour d'elle; vous n'avez su faire qu'une loi sur les compagnies de remplacement. Partout et toujours la matière a chez vous dominé la pensée. Eh bien! ce sont aujourd'hui les intérêts matériels qui résistent. Vous avez enseigné à la nation qu'ils étaient les seuls vrais, les seuls légitimes, préférables à tous; ils vous ont cru sur parole. Vous les froissez aujourd'hui, et ils s'insurgent.

— Pendant que le pouvoir se fait au dedans cette situation nouvelle, sa politique extérieure se traîne à la remorque des puissances qui viennent de porter un si rude échec à l'influence française en Orient. Il accepte les faits accomplis sans nous, malgré nous et contrairement à nos intérêts; il ratifie la conquête de la Syrie par l'Angleterre, la destruction de la puissance du pacha dont il s'était fait l'allié à tort ou à raison. Quel rôle est ici celui de la France? Sa vieille politique la lie à la Porte, mais l'empire ottoman menace de tomber, ses diverses parties manquent de cohésion et se détachent, ses membres languissent faute d'une tête assez forte pour leur donner de l'activité, d'une pensée assez puissante pour leur communiquer la vie, et la France abandonne son alliée pour favoriser l'ambition d'un pacha qui rêve, lui aussi, l'empire de Constantinople. Les plus grands intérêts de la France en Orient se concentrent sur l'Égypte et la Syrie; il lui importe de s'y établir, d'y ouvrir des routes à son commerce,

des débouchés aux produits de son industrie, et de se créer dans l'Inde une influence facile. Fidèle au sultan, elle pouvait obtenir de lui tout cela sans rien détacher de l'empire, sans qu'il fût possible à aucune puissance de s'y opposer en vertu d'aucun traité. Mais ses hommes d'état obéissent à l'influence de quelques trafiquants et s'attachent à la fortune de Méhémet-Ali; c'est lui que la France soutient. L'ambition de ce dernier grandit naturellement; il comprend tout ce qu'il peut faire avec l'appui d'une nation puissante; sa politique prend une allure plus déterminée; la force morale, la force matérielle, la trahison, tout concourt à augmenter sa fortune. Alors l'Angleterre et la Russie s'inquiètent et l'arrêtent dans sa marche; la France doit le soutenir sous peine de perdre tout ce que lui promettait cette alliance, la France l'abandonne! Ainsi, abandon du sultan quand un nouveau pouvoir s'élève contre le sien; abandon du pacha quand la guerre le menace, comme si elle avait pu croire que l'empire ottoman périrait sans convulsion. Elle ne sait qu'abandonner les deux rivaux tour à tour; elle brise les liens de toutes ses alliances, elle sacrifie ses intérêts en aveugle.

Qu'est-ce aujourd'hui que ce nouveau traité qui a la prétention de fermer les détroits du Bosphore et des Dardanelles aux navires de guerre de toutes les puissances, sinon une lettre morte, une convention sans force que déchirera l'ambition anglaise ou moscovite, quand le moment sera venu? Quelles questions résout ce traité? quelle force donnera-t-il à la Porte-Ottomane? quelle barrière véritable pose-t-il aux envahissements? Ce n'est qu'un chiffon impuisant qui constate un moment de repos en attendant le combat. L'Angleterre et la Russie grandissent toutes deux en Asie, elles s'y touchent et s'y coudoient; leur ambition réciproque les y fera se heurter, alors la guerre éclatera entre elles sur tous les points à la fois. Qui arrêtera les flottes britanniques alors qu'elles s'élanceront de Malte, de Corfou, de Candie peut-être, pour pénétrer dans la mer Noire, et arrêter le commerce russe jusque dans le golfe d'Odessa? Qui arrêtera les flottes de l'empereur alors qu'elles partiront de la pointe de Crimée pour venir s'abattre sur l'Archipel? Qui garantira Constantinople d'un coup de main? Sera-ce l'artillerie turque? Les mauvaises fortifications des châteaux forts résisteront-elles aux lourds mortiers et aux canons Paixhans? Non. Constantinople sera occupée par le premier qui arrivera. Si nous calculons toutes les chances, c'est la Russie qui arrivera la première, parce que ses flottes ne rencontreront pas d'obstacle sérieux dans la mer Noire, fermée aux navires de guerre de toutes les nations; secondement, parce que la guerre éclatant entre la Russie et l'Angleterre entraînera nécessairement la France dans son tourbillon. Si elle prend parti, ses intérêts bien entendus lui commandent de s'allier à la Russie, et dans ce cas elle opposerait une barrière aux flottes anglaises dans la Méditerranée. Si elle commettait la faute de rester isolée, son adhésion au dernier traité lui imposerait de même l'obligation de s'opposer à tout passage dans les Dardanelles, et ce seraient encore les Anglais qu'elle aurait à combattre.

Le dernier traité dans les affaires d'Orient nous semble donc avoir été fait, en ce qui a rapport aux détroits, dans

## Chronique Théâtrale.

Or, il advint qu'un jour un jeune homme à l'ame ardente, à l'imagination poétique, déterra, dans la bibliothèque de son oncle le chanoine, les opéras de Quinault. Se croyant poète, lui aussi se mit à l'œuvre, et il enfanta l'Abbé galant. Malheureusement son œuvre fut refusée par tous les théâtres lyriques de l'époque, et, de désespoir, il se jeta dans les ordres et devint un charmant petit abbé, composant des sermons pour l'abbé Poupin, et mettant au nombre des erreurs de sa jeunesse ses libretti et ses petits vers à Chloïs.

Il vit donc, pour l'instant, dans une intimité toute fraternelle avec un jeune organisateur de Saint-Eustache, lequel est bien plus occupé de musique profane que de *Stabat* et de *Requiem*. Le hasard a voulu que ce jeune maître découvrit le libretto de l'Abbé galant, et il s'est mis à l'habiller d'une ravissante musique, pleine de verve et de gaieté. La partition est reçue, et l'opéra de l'Abbé galant doit être joué le soir même où ce pauvre Albert, — c'est le nom du musicien, — vient d'être mis en prison pour dettes. Il y a de nombreuses coupures à faire; du succès de son œuvre dépend l'avenir de ce jeune homme. C'est donc l'abbé lui-même qui ira au théâtre pour mettre l'œuvre à flot.

Nous laissons à penser ce que devint notre pudique et timide abbé lorsqu'il se trouva au milieu de toutes les nymphes de l'Opéra. Son embarras est grand, mais il y va du sort de son ami Albert; force lui est donc de supporter les familiarités et les bons mots un peu décolletés de ces dames. Cependant l'abbé est parvenu à tirer le meilleur parti possible de son libretto. La toile se lève, le roi assiste à la représentation, et l'opéra de l'Abbé galant obtient un succès d'enthousiasme. C'est bien le moins que les dames du corps de ballet portent l'abbé-auteur en triomphe et le couronnent de fleurs, ce qui n'empêche pas l'abbé de renoncer pour toujours aux succès du théâtre et de retourner promptement à ses livres et à ses sermons. Quant à Albert, il est sur le chemin de la gloire et au comble de la joie. Le directeur et les acteurs sont dans l'enchantement d'un aussi beau triomphe.

Le public seul n'a point été content et n'a point paru trop s'amuser à plusieurs scènes pleines de longueurs et de jeux de mots usés jusqu'à la corde. Il a vraiment fallu tout le talent de Bouffé pour rendre supportable ce froid tableau d'intérieur, où les auteurs ont oublié de mettre de la verve, de la gaieté et de l'esprit.

Quant à Bouffé, il a dans son jeu tout l'esprit que les auteurs ont oublié de mettre dans le dialogue. Il se montre dans ce vaudeville, ce qu'il est dans tous ses rôles, d'un comique charmant, plein de finesse et de distinction. Aussi peut-on dire qu'il est certainement le premier auteur de la plupart des pièces qu'il joue.

Mais à voir tant de tristes et misérables vaudevilles composés spécialement pour Bouffé, ne trouvez-vous pas qu'on abuse singulièrement du talent le plus fin et le plus souple de notre époque, et qu'en général les pièces créées pour faire valoir certaines qualités spéciales d'un acteur sont une véritable lèpre pour l'art? Que restera-t-il au théâtre de toutes les pièces écrites pour les Bouffé, les Arnal, les Vernet? Ces pastiches auront fait sans doute la réputation de quelques artistes et la fortune des directeurs, mais, à coup sûr, ils auront été un triste gaspillage d'esprit, de verve et d'invention. Le vaudeville nous envahit d'une manière déplorable, vaudeville faux, musqué, grivois, mauvais ton, sans profit pour l'intelligence, sans élévation pour le cœur. On parle de l'entrée de M. Bouffé au Théâtre-Français; puisse-t-il trouver là quelque bonne comédie où son talent puisse se développer d'une manière plus élevée et plus profitable pour l'art, en abandonnant à leur néant tous ces petits drames larmoyants qui n'ont d'intérêt que ce que l'artiste y dépense de verve et de profondeur pour leur donner la vie!

Le théâtre des Célestins, tout préoccupé des représentations de Bouffé, vit toujours sur son ancien répertoire, lequel est depuis long-temps fort peu varié et peu digne d'un intérêt sérieux. Depuis près de trois mois que l'année théâtrale est commencée, on a monté à peine deux ou trois nouveautés passables, et cependant il ne manque pas de pièces nouvelles dans les huit théâtres de vaudevilles de Paris, plus intéressantes au moins que l'*Amour en commandite*, le *Dernier de la Famille*, le *Mendiant*, 99 *Moutons* et autres vieilleries dont on assomme le public depuis beaucoup trop long-temps.

Au Grand-Théâtre, même pénurie dans le répertoire. La reprise d'*Anne de Boulen* n'a point été fructueuse pour la direction. La seconde représentation n'avait attiré que fort peu de monde. M<sup>me</sup> Miro, qui, dans le rôle d'Anne de Boulen, se montre fort habile cantatrice et bonne comédienne, chante malheureusement cet opéra dans le désert, et cela est d'autant plus fâcheux que ce rôle semble la fatiguer beaucoup par les efforts de voix auxquels elle est forcée d'avoir recours. Autant alors vaudrait-il abandonner cette pièce, plutôt que de fatiguer inutilement cette voix délicate qui pourrait dans

l'opéra-comique conquérir d'aussi brillants succès et à beaucoup moins de frais.

Nous espérons que M. Alexandre trouverait dans le rôle de Percy l'occasion de se distinguer. La musique de Donizetti aurait dû lui être plus favorable que celle de Rossini ou de Meyerbeer. Notre attente a été complètement trompée, et il est loin de chanter cette partition comme il dit celle de *Lucie*.

M. Alexandre vient de chanter le rôle d'Arnold de *Guillaume Tell* avec froideur et incertitude dans les intonations. Pourquoi ne se défierait-il pas de cette habitude qu'il a de prononcer toutes les dernières syllabes muettes des mots d'une manière saccadée, et de laisser tomber aussi négligemment toutes ses fins de phrase? Quant aux notes qu'il lance parfois d'une façon abrupte et inattendue, elles peuvent lui valoir quelques applaudissements du parterre, mais à coup sûr elles sont contraires à toutes les règles du bon goût.

S'il est un élève qui se doute peu de ce que c'est que l'ame et la méthode dans le chant, c'est M<sup>me</sup> Dubreuil. Dans *Mathilde*, elle a fait preuve de la plus grande inexpérience pour tout ce qui regarde le style. Aussi combien n'a-t-elle pas mutilé le beau duo du second acte au point de le rendre méconnaissable, tant elle l'a surchargé de fioritures fades et mignardes! Il est à regretter que M<sup>me</sup> Dubreuil ne puisse pas mettre un peu de sa beauté dans son style; il aurait au moins des formes pures et correctes.

M. Lesbros est incorrigible de vouloir continuellement jouer et mimer son chant; il dépense à cela beaucoup d'ardeur en pure perte, et il pourrait être si convenable en se donnant beaucoup moins de peine!

Quand aux duos et aux trios, chaque chanteur semblait prendre à tâche de ne point écouter son interlocuteur; de là, manque d'ensemble et d'harmonie. Le beau duo du second acte de *Guillaume Tell* a été maltraité d'une façon vraiment déplorable. L'art serait-il par hasard destiné à devenir la proie des vandales, et devons-nous être encore long-temps témoins de pareils gaspillages? Par pitié, Messieurs, un peu plus de respect pour les chefs-d'œuvre, et si vous ne vous sentez pas assez forts pour porter les grands rôles du grand-opéra, jetez-vous alors corps et ame dans l'opéra-comique; ce sera plus terre à terre sans doute, mais au moins sur ce terrain vous serez peut-être plus vrais et certainement plus amusants.

l'intérêt unique de la Russie; elle domine exclusivement Constantinople et règne en souveraine armée sur la mer Noire où le commerce de toutes les nations sera à sa merci aux premiers symptômes d'une rupture. Si nous ne nous trompons pas, cette position favorable n'est qu'une compensation, qu'un équivalent donné à la Russie pour équilibrer les avantages que l'Angleterre a obtenus elle-même par la position qu'elle a prise en Syrie.

En adhérant à ce nouveau traité, la France vient donc consolider les conquêtes anglaises et légitimer l'ambition russe, sans aucune compensation pour elle. Quelque douleur qu'on éprouve à voir son pays jouer un tel rôle, il faut bien le dire, la France joue un rôle de niais. K.

#### (Correspondance particulière du Censeur.)

**TOULON, le 21 juillet.** — L'escadre aux ordres du vice-amiral Hugon doit mettre à la voile dans la journée de demain, si le temps est favorable. On dit qu'elle sera forte de quatorze ou quinze bâtiments. Les vaisseaux *L'Océan*, à trois ponts et portant le pavillon amiral, *L'Hercule*, *L'Alger*, *L'Iéna* et le *Généreux* ont déjà pris leur patente de santé.

Divers bruits concernant la flotte sont en circulation; des personnes ordinairement bien informées assurent qu'elle ne rentrera à Toulon que vers le mois d'octobre. Nos forces nouvelles iraient visiter successivement les îles Baléares et Tunis; mais il n'y a rien de positif à ce sujet, et nous sommes même portés à croire que l'escadre n'a d'autre mission que celle d'aller évoluer au large.

Les corvettes de charge *L'Agate*, *L'Oise* et *L'Isère* poursuivent leur chargement dans le port. On sait que ces bâtiments doivent transporter prochainement en Afrique le 33<sup>e</sup> de ligne qui va remplacer le 17<sup>e</sup> léger.

Le 3<sup>e</sup> bataillon du 33<sup>e</sup>, qui était resté à Lyon, est arrivé hier dans notre ville.

Il paraît certain que le 23<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, attendu prochainement d'Alger, restera en garnison à Toulon, en remplacement du 33<sup>e</sup> de la même arme qui va partir pour le nord de l'Afrique.

S'il faut en croire le *Portafoglio Maltese*, un fâcheux accident est arrivé à bord d'un bâtiment de guerre français. On écrit de Syra (Grèce) à ce journal que le premier canonier de la corvette *L'Embuscade* avait mis sur la partie supérieure de la poupe du bâtiment une grande quantité de poudre pour la faire sécher, et que cette poudre a pris feu. L'explosion a été si forte qu'elle a occasionné la mort de trois hommes, parmi lesquels le premier canonier. Il y a eu, en outre, huit à dix blessés. Le commandant de *L'Embuscade* qui, dans ce moment, n'était pas éloigné de la partie du navire où l'explosion a eu lieu, n'a pas été blessé.

### Chronique.

**LYON.**—Nos abonnés de Givors, Grand-Ris, Saint-Jean-de-Losne et Vienne se plaignent de ne pas recevoir exactement le *Censeur* et même parfois de ne pas le recevoir du tout. Des plaintes analogues nous sont encore faites de divers points, dans plusieurs départements.

Nous avons la certitude que l'envoi du *Censeur* est très-régulièrement effectué par l'administration du journal. Ce n'est donc qu'à la poste qu'il faut attribuer ces irrégularités dont la fréquence nous paraît extraordinaire, et qui démontrent le peu de soin avec lequel se fait le service des postes.

— Vendredi de la semaine dernière, une querelle suivie de voies de fait eut lieu dans un cabaret entre plusieurs personnes qui s'y trouvaient réunies. La police intervint, arrêta l'un des auteurs ou acteurs de cette querelle, le déposa d'abord au poste de la préfecture et le conduisit bientôt après à la prison d'entrepôt de l'Hôtel-de-Ville. Opposait-il quelque résistance au moment d'être introduit, ou fut-il brutalement poussé par les agents de la police? Voilà un point sur lequel nous n'avons pu nous procurer des renseignements très-positifs; mais, quoi qu'il en soit, ce malheureux roula dans l'escalier, et sa chute fut si violente et si terrible que, transporté à l'Hôtel-Dieu, il y mourut le lendemain.

Cet homme s'appelait Bonneau et était, dit-on, père de famille.

Nous avons lieu de nous étonner que le journal de l'administration, d'ordinaire si bien informé de tous les petits faits concernant la localité, n'ait pas enregistré dans ses colonnes la nouvelle de cette déplorable catastrophe. Nous aurions le droit d'en conclure qu'elle a été le résultat de violences condamnable de la part des agents de la force publique. Dans tous les cas, l'autorité comprendra, nous l'espérons, qu'il est de son devoir de donner des explications sur la nature de l'accident dont le malheureux Bonneau a été la victime.

— Un soldat caserné aux Carmes-Déchaux s'est rendu aux Brotteaux dans la soirée de mercredi dernier et s'est tiré un coup de pistolet qui lui a enlevé la mâchoire. Ce malheureux, qui avait accompli son sinistre projet sur le bord d'un fossé rempli d'eau, y a disparu presque entièrement. Aperçu dans la soirée par des passants, il a été retiré et transporté au dépôt.

— Jeudi soir, sur les sept heures, à l'arrivée des voitures du chemin de fer, un jeune homme d'une vingtaine d'années accosta un paysan et trouva le moyen de le débarrasser de sa bourse. Mais, pris sur le fait par le surveillant, notre industriel fut conduit au poste des Tilleuls.

— M. Ligier est attendu à Lyon dans les premiers jours du mois d'août. Plusieurs pièces dans lesquelles ce tragédien doit se montrer sont à l'étude au Grand-Théâtre.

— Le comice agricole du canton de Vaugneray s'assemblera dimanche prochain à Limonest, sous la présidence de M. Leuillon de Thorigny, député du Rhône.

— On nous écrit d'Irigny le 24 juillet :

Depuis plus de six mois, il existe au territoire des Sables, commune de Vernaison, un éboulement qui entame, par une redoutable échancrure, le chemin de Lyon à Givors, lequel devrait être une route royale si l'on n'envisageait que les besoins de la localité.

Les avertissements réitérés des habitants de la commune n'ont jamais pu triompher de la négligence de son maire à faire réparer ce chemin avec les fonds votés pour cela, ni même à signaler le danger par quelque barricade provisoire.

La nuit du 20 au 21 courant, un nommé Revollon, de Givors, est tombé dans cet abîme avec son tombereau attelé d'un cheval. Il n'en a été retiré qu'après seize heures d'atroces souffrances.

Son extraction a dû être effectuée par les efforts charitables de quelques habitants, le maire et son adjoint ayant négligé de donner eux-mêmes les ordres nécessaires.

Il est à craindre que ce malheur ne soit pas le dernier, car, à cette heure, et malgré cette sévère leçon, aucun poteau, aucune barrière n'indique encore la présence du précipice affreux où l'infortuné Revollon vient de périr d'une manière si cruelle.

— Le maire de la commune de Saint-Julien a contraint ses administrés, propriétaires ou vigneron, à allumer des feux pendant la nuit dans les endroits désolés par la pyrale. Une quantité prodigieuse de phalènes est par ce moyen détruite chaque soir.

Plusieurs essais ont été faits par des propriétaires pour tuer les papillons, en répandant certaines substances sur les ceps et en dégageant différents gaz dans les vignes; ces moyens sont sans résultats. Quelques papillons seulement sont asphyxiés momentanément, et les lieux dont on parvient à les chasser un jour en sont couverts le lendemain.

— Le compte des dépenses départementales pour l'exercice de 1839 vient de paraître; il résulte de la nouvelle fixation des crédits par sous-chapitres du budget départemental que :

Le total général des dépenses est de... 1,318,181 f. 42 c.  
Le total général des recettes..... 1,319,756 51

Excédant des recettes..... 1,575 09

Cet excédant général des recettes provient de l'excédant des recettes de la deuxième section sur le déficit de la première; les troisième et quatrième sections présentent une balance égale entre les recettes et les dépenses.

— Le budget départemental des recettes et dépenses pour l'exercice de 1841, qui avait été fixé, par suite des délibérations du conseil général, à 1,307,305 fr. 80 c. pour les dépenses, et à 1,307,305 fr. 80 c. pour les recettes, vient d'être réglé de la manière suivante par l'ordonnance du roi en date du 14 février 1841 : à 1,284,305 fr. 80 c. pour les dépenses, et à 1,284,305 fr. 80 c. pour les recettes.

La section supplémentaire a été réglée par l'ordonnance royale telle qu'elle a été présentée par le conseil-général du département.

— M. Breton cet artiste dont le talent était fort estimé par le public du théâtre des Célestins, doit, dit-on, débiter incessamment au théâtre du Vaudeville, à Paris, dans une pièce nouvelle ayant pour titre : *Un Grand Criminel*.

**DÉPARTEMENTS.** — On écrit de Montpellier que la récolte des blés est très-bonne et très-abondante, et que celle des vins continue à se présenter sous les plus belles apparences.

Les récoltes du Midi offriront une heureuse compensation à ce que la température, constamment pluvieuse, peut enlever à celles de nos contrées.

— On écrit d'Apt, le 18 juillet :

Un crime horrible par les circonstances qui l'ont accompagné a fait conduire dans les prisons de notre ville le sieur Joseph Grégoire, cultivateur aisé du hameau de Touron, commune de Gordes, qui, dans la matinée du 12 courant, a tué sa belle-sœur, Marguerite Grégoire.

Voici les détails qu'on nous transmet sur cet événement :

Le 12, vers sept heures du matin, Joseph Grégoire était occupé à faucher son pré, contigu au champ de son frère Firmin, avec lequel il était en mésintelligence depuis le partage des biens que le père leur avait laissés en mourant, il y a trois ans. Firmin se trouvait avec sa femme Marguerite et l'un de ses jeunes enfants; il chargeait des gerbes pour les porter à l'aire. Tout-à-coup il est accosté par Joseph qui avait quitté son travail et portait sa faux à la main. « Auras-tu bientôt fini? dit-il à son frère Firmin. — Nous aurons terminé quand il n'y en aura plus, lui répond celui-ci. — Eh bien! répliqua l'autre, si tu enlèves les gerbes qui sont là, tu paieras les deux mille francs qui seront échus demain, ou sinon...—C'est ce que nous verrons, » répartit Firmin; mais se reprenant bientôt, parce qu'il connaissait le caractère irascible de son frère, il ajouta : « Oui, puisque tu l'exiges, je laisserai les gerbes, et la justice en décidera plus tard. »

La femme prit alors la parole et lui dit avec modération : « Pourtant ces gerbes sont bien à nous! » Elle achevait à peine ces mots, qu'un coup de faux porté à la tête l'étendit raide morte.

L'assassin voulut fuir, mais il fut arrêté par son malheureux frère qui bientôt, aidé par des voisins accourus à ses cris de désespoir, l'attacha fortement contre un arbre où M. le juge de paix le fit prendre par les gardes.

Cependant, après avoir accompli cette terrible tâche, le mari éploré vint tomber sans connaissance devant le corps inanimé de sa femme dont la tête ne tenait plus au tronc que par des lambeaux de chair!

La justice, accompagnée de la gendarmerie et de M. le docteur Musso, s'est transportée sur les lieux pour informer. Le prévenu a avoué froidement son crime en disant que *cela devait arriver*. Il a été mis en état d'arrestation et écroué dans les prisons d'Apt.

Marguerite, âgée seulement de 30 ans, était mère de trois jeunes enfants; son caractère était doux et paisible, et le jour de sa mort a été un jour de deuil et de désolation pour la commune de Gordes.

Le misérable qui l'a ravie à l'affection de son mari et de ses enfants était au contraire connu par son emportement, et il avait déjà subi une condamnation pour coups et blessures. Il est âgé de 45 ans; il n'a été porté à cet acte de barbare vengeance que par un vil intérêt.

— Une scène de désordre extrêmement déplorable a eu lieu jeudi dans le village de Bouc (Bouches-du-Rhône). Plus

sieurs jeunes paysans avaient, au cabaret, formé le projet de troubler les noces d'un individu qui, veuf depuis plusieurs années et sexagénaire, devait se marier avec une de ses parentes, jolie paysanne âgée de vingt-trois ans. Ce futur époux avait même éprouvé de la part de son curé quelques contrariétés qui le décidèrent à ne demander, pour le moment, que la consécration municipale. Cette dernière détermination accrut le nombre de ses *charivariseurs*; car toutes les dévotes se promirent de leur côté de le punir de cette infraction aux règles canoniques, unies cette fois d'intention avec les tapageurs.

Or, jeudi passé, ne se doutant pas de tout ce qui se tramait contre lui, le couple se rendit à l'hôtel-de-ville, et quand la cérémonie civile fut achevée, il se mit en devoir de regagner son domicile dans la modeste charrette qui l'avait amené; mais les charivariseurs et les dévotes étaient à leur poste : les deux époux furent accueillis par des huées. Les jeunes paysans voulaient se venger du refus que le marié avait opposé à leurs exigences gastronomiques; car ils avaient proposé un traité de paix, d'après lequel ils se seraient abstenus de toute démonstration hostile et bruyante, pourvu que l'époux dépeuplât en leur honneur son poulailler et sa basse-cour.

Celui-ci avait repoussé ce traité, de sorte qu'il allait être en butte à des paysans d'un appétit irascible et à des dévotes; ces dernières commencèrent les hostilités, elles se jetèrent comme des furies sur la jeune femme et la battirent de la plus outrageante manière. Dans ce temps-là, les paysans levaient l'érou des roues de la charrette, afin de ménager au couple une chute sur le chemin rapide de Bouc. Le maire, voulant conjurer l'orage, ceignit son écharpe et plaça le couple entre deux gendarmes; mais l'exaspération des dévotes et des paysans, exaspération aussi inconvenante que niaise, était arrivée à son comble. Les femmes mirent la jeune mariée dans un tel état, qu'elle est encore aujourd'hui gravement malade; les paysans luttèrent même avec les deux gendarmes, et ce ne fut qu'avec des peines infinies que le maire put arracher à ces furieux des deux sexes le couple si indignement attaqué.

— Hier est parti de Valence pour Grenoble M. Leblond, fondé de pouvoirs de M. Ch. Teisseire, nommé à la recette générale de l'Isère. En cette qualité, et aux termes de l'ordonnance de nomination de ce dernier, il a dû entrer en fonctions aujourd'hui même. (Courrier de la Drôme.)

— M. de Nogérée, nouveau receveur-général du département de la Drôme, est à Valence depuis plusieurs jours. Il entre immédiatement en fonctions. (Idem.)

— On lit dans l'*Echo de la Frontière* :

« Les pluies continuent et nos rivières grossissent; les environs de la Scarpe sont déjà submergés en plusieurs endroits et l'Escaut est plein jusqu'à fleur de ses rives. Dimanche matin, un orage a crevé sur les environs de Valenciennes; ce n'est pas tout : l'orage a été accompagné d'ondées fréquentes et successives, et suivi d'un ouragan qui a duré plusieurs heures et abattu un nombre considérable de cheminées, de peupliers, etc. Plusieurs toits ont été fort endommagés. »

### Paris, le 22 juillet 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Voici, nous assure-t-on, les dispositions arrêtées par le cabinet à l'occasion des derniers événements de Toulouse : rassembler autour de cette ville des forces assez considérables pour n'avoir pas, en cas de collision, à redouter une défaite; quand ces forces seront réunies et prêtes à agir vigoureusement au premier signal, dissoudre la garde nationale et la désarmer; quand la garde nationale sera désarmée, prononcer la dissolution du conseil municipal et procéder à de nouvelles élections. Pendant que ces trois grandes mesures s'exécuteront, on activera l'instruction de l'affaire des troubles, et on jugera correctionnellement, afin d'éviter l'intervention du jury et de ne pas s'exposer à un acquittement, les prévenus qui auront été mis en cause. Le rassemblement des troupes qui sont réunies sous les murs de Toulouse ne se dissoudra que lorsque ces diverses résolutions auront été exécutées. Il est bien entendu que le recensement, tel que M. Humann l'a ordonné, se poursuivra et se terminera avant la dispersion des forces militaires qui auront assuré son accomplissement. On dira ensuite que l'autorité de la loi a été vengée et que le pouvoir central est rentré en maître dans Toulouse.

Il y a, dans toutes ces résolutions, un cas qu'on n'a pas prévu et qu'il était sage cependant de prévoir : c'est celui très-probable, selon nous, où les électeurs municipaux de Toulouse donneraient raison aux hommes énergiques qui les ont préservés de la guerre civile et les replaceraient à la tête de l'administration. Dans ce cas, que fera-t-on? A-t-on prévu ce nouvel affront, et, si on l'a prévu, pourquoi a-t-on décidé qu'on irait au-devant?

Il est donc dans la destinée du cabinet du 29 octobre de se précipiter tête baissée dans les abîmes qu'avec un peu plus de clairvoyance et de raison il serait si facile d'éviter?

— Le roi ne sort plus maintenant qu'au milieu de précautions les plus minutieuses. Les habitants de la place du Carrousel se plaignent toutes les fois que Louis-Philippe y passe des revues. Ainsi, hier, les personnes qui, le matin, étaient sorties pour affaires, et qui n'avaient pas sur elles un papier qui justifiait d'une manière positive leur domicile, n'ont pu rentrer chez elles qu'accompagnées d'un sergent de ville ou d'un garde municipal. Enfin, les mesures de sûreté qu'a déployées le pouvoir pour la revue d'hier ont été poussées jusqu'à interdire les promenades sur la terrasse du jardin des Tuileries, du côté des quais.

Depuis les Champs-Élysées jusqu'au Pont-Royal, on comptait, placés de distance en distance, plus de cent cinquante sergents de ville. Toute la brigade de M. Delessert se trouvait échelonnée aux abords du château.

— La nomination de M. Nicias-Gaillard aux fonctions de procureur-général à Toulouse a laissé vacant le parquet de Metz. M. Martin (du Nord) vient de pourvoir à cette vacance par la nomination de M. Preux, avocat-général à Douai. M. Preux est, comme M. Martin (du Nord), un légitimiste rallié.

c'est de plus un magistrat très-empporté et qui dédommagera un peu les faiseurs de violence de la cruelle nécessité dans laquelle ils se sont trouvés de renoncer aux bons services de M. Plougoum.

Il y avait long-temps que M. Martin (du Nord) cherchait à donner à M. Preux un témoignage de son amitié. On annonce, d'un autre côté, que M. Plougoum, qui ne veut plus, à aucun prix, rentrer dans le ministère public, a obtenu de M. Martin la promesse formelle que la première place vacante à la cour de cassation lui serait donnée.

Si l'on fait M. Plougoum conseiller à la cour de cassation, que fera-t-on de M. Mahul, qui a proclamé, avec le sans-façon d'un doctrinaire, que c'était son droit et son devoir de verser du sang?

M. Martin (du Nord) est en ce moment victime de cette cupidité effrontée qui dévore tant de gens de notre époque, et qui poussait naguère M. Persil à la Monnaie sur la place encore chaude de M. de Sussy. Le garde-des-sceaux est assailli par une foule de vieux conseillers à la cour royale, qui le poursuivent pour entrer à la cour de cassation sur le cadavre de M. Dunoyer, qui est gravement indisposé, et dont toutes ces ambitions caduques ont flairé la mort prochaine.

La cour royale de Paris, qui se trouvait dans une position tout exceptionnelle, n'a pas suivi les errements des autres cours royales dans la désignation des journaux qui seront chargés de recevoir les annonces judiciaires. Elle a mis de côté tous les journaux politiques, et elle a désigné seulement la *Gazette des Tribunaux*, le *Droit* et les *Petites-Affiches*. Le ministère avait demandé le monopole en faveur des *Débats* et de la *Presse*.

L'emprunt dont il est toujours beaucoup parlé à la bourse présente pour sa réalisation des difficultés nombreuses et sérieuses à M. Humann. Jusqu'ici, toutes les combinaisons qu'il avait caressées lui ont fait défaut: les receveurs-généraux n'offrent pas assez; M. Rothschild conspire contre le ministère des finances; d'un autre côté, M. Humann est encore indécis sur la quotité de l'emprunt ainsi que sur l'époque de l'adjudication.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui les promotions suivantes dont on parlait depuis quelque temps. Sont nommés pairs de France: MM. Septime de Latour-Maubourg, ambassadeur à Rome; le marquis de Gabriac, ancien ambassadeur; Anatole de Montesquiou, ancien député; Mathieu de la Redorte, ancien ambassadeur, député; le vice-amiral de Mackau, et Romiguières, conseiller à la cour de cassation.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JUILLET.

5 0/0, 115 00; 4 1/2 0/0, 104 25; 4 0/0, 99 20; 3 0/0, 76 45; banque, 3180 00; obligations de Paris, 1275 00; Naples, 103 00; dette active d'Espagne, 21 0/0; Elats Romains, 000 00; 5 0/0 belge, 102 1/8; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 765 00; Caisse Lafitte, 1045 00, 5115 00.

La rente a commencé ce matin à 76 40 et 42 1/2, et s'est maintenue à ce cours jusqu'à l'entrée en bourse où l'on a fait 94 45.

Au parquet, le premier cours a été fait à 76 50, et jusqu'à près de trois heures la rente est restée demandée à ce prix, et dans la coulisse, même à 76 52 1/2.

Après la réponse, il y a eu une légère baisse; la rente a été offerte à 76 45, et elle a fermé à 76 50 au parquet.

A quatre heures, elle était à 76 47 1/2 offert.

#### On lit dans le *Message*:

Une dépêche télégraphique de Toulouse, parvenue aujourd'hui, annonce que tout est parfaitement tranquille. L'instruction judiciaire se poursuit avec activité. Les auteurs des troubles commencent à comprendre la gravité de la faute qu'ils ont commise.

#### Le même journal ajoute:

Une dépêche télégraphique annonce que l'ordre a été un moment troublé à Auch. Une troupe de perturbateurs, excitée par un émissaire venu de Paris, et qui a été arrêté, voulait empêcher le départ des escadrons du 5<sup>e</sup> chasseurs qui faisaient partie de la garnison de cette ville, et qui étaient dirigés sur Toulouse. Deux barricades qui avaient été formées ont été enlevées par les troupes, sans qu'il ait été nécessaire de faire usage des armes.

Le désordre a été sur-le-champ réprimé.

A Cahors, deux placards séditieux ont été affichés pendant la nuit. On n'a pu encore découvrir les auteurs de cette provocation, restée au surplus sans aucun effet.

A Montpellier, il y avait eu, au départ des troupes, quelques rassemblements qui ont parcouru les rues en chantant la *Marseillaise*. Plusieurs arrestations ont été opérées. Depuis le 18, tout est parfaitement tranquille.

Sur tous les autres points, le calme et l'ordre n'ont pas cessé de régner.

M. Mahul écrivait hier au *Journal des Débats* qu'il n'eût pas reculé devant l'effusion du sang; c'était son devoir et son droit. Voici ce que M. Mahul écrivait en 1830, avant le mois de juillet, dans son *Tableau de la constitution politique*:

Au dedans, la force armée ne peut être employée que sur la réquisition des magistrats civils et suivant des formalités réglées par la loi. Ces formalités se trouvent retracées dans la loi du 3 août 1791. Leur observance est d'une étroite obligation toutes les fois qu'il n'y a point d'impossibilité physique, puisqu'il s'agit de ce qu'il y a de plus précieux, de la vie des citoyens.

Voici ce que dit M. Duvergier de Hauranne:

C'est une action atroce que de mettre aux prises les soldats et les citoyens, avant d'avoir épuisé les moyens propres à éviter une catastrophe aussi déplorable.

M. Mahul poursuit en ces termes:

Cette observation si naturelle contrarie les traditions du despotisme et l'impudence furieuse de l'esprit de parti; mais elle ne saurait tarder plus long-temps de devenir la règle de conduite de l'administration, aussitôt que le régime légal sera raffermi sans contestation.

Une désobéissance à la loi qui n'entraîne aucun péril pour la sûreté publique, non plus que pour la personne ou les biens des citoyens, quelque condamnable qu'elle soit, ne veut point être réprimée par la force des armes. Dans ce cas, l'officier de police judiciaire se bornera à constater la contravention qu'il fera ensuite poursuivre devant les tribunaux. (*De l'Armée*, chap. 7, page 205.)

M. Floret a écrit au *Constitutionnel* la lettre suivante:

Bayonne, 17 juillet 1841.

Dans votre numéro du 11 de ce mois, en parlant des troubles de Toulouse, vous dites: « Nous ne nous pas le tort de M. Floret; il a faibli devant une manifestation de l'autorité municipale en matière de recensement. »

Je n'ai, Monsieur, aucun acte de faiblesse à me reprocher.

Le recensement des propriétés bâties et des portes et fenêtres rencontrait des oppositions à Toulouse. L'administration municipale refusait d'assister les agents de l'administration des contributions directes; des citoyens avaient repoussé ces agents de leur domicile.

Le recensement s'est ainsi trouvé forcément interrompu. J'ai rendu compte de cette situation à MM. les ministres des finances et de l'intérieur, et j'ai demandé des ordres.

Les instructions ministérielles prévoyaient le refus de concours des administrations municipales; mais elles se taisaient sur le cas de résistance de la part des citoyens soumis au recensement. C'est sur cette dernière difficulté que j'ai réajusté les instructions et des ordres. J'aurais été bien imprévoyant ou bien téméraire d'agir autrement.

Il est vrai que je me suis permis d'exprimer l'opinion qu'il conviendrait peut-être de surseoir, pour demander aux chambres, dans leur prochaine session, une sanction pénale aux lois sur les recensements, une peine d'amende contre ceux qui refuseraient de laisser prendre les renseignements à recueillir.

Pour toute réponse à mes rapports, j'ai reçu, après douze jours d'attente, avis de ma révocation.

Je m'abstiens de toute réflexion sur cet acte du ministère et sur ses tristes conséquences; mais j'ai dû tenir à constater qu'on ne peut me reprocher aucun tort dans cette malheureuse affaire.

J'espère, Monsieur le gérant, que vous voudrez bien m'accorder l'insertion de cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Agréé, etc.

J. FLORET.

#### On écrit d'Aix, le 18 juillet:

Le conseil municipal avait pris une délibération contre les nouvelles mesures prescrites par M. Humann au sujet du recensement. Cette délibération a été cassée par M. le préfet des Bouches-du-Rhône. Voici, d'après le *Mémorial d'Aix*, la nouvelle détermination prise par le conseil municipal de cette ville, par suite de l'arrêté qui annule la première délibération:

« Nous avons annoncé dans notre précédent numéro que la délibération du conseil en date du 15 juin dernier avait été annulée par un arrêté du préfet. Le conseil, réuni de nouveau pour délibérer sur cet arrêté, a décidé, sur le rapport de la même commission, qu'il serait fait usage de la faculté concédée par l'article 23 de la loi du 21 mars 1831, et qu'un appel au roi serait interjeté. »

#### On lit dans le *Courrier d'Indre-et-Loire*:

On nous assure que l'autorité municipale de Tours vient de refuser positivement toute coopération au recensement illégal ordonné par le ministre des finances. Il faut que la fiscalité de M. Humann soit bien intolérable pour avoir éveillé les scrupules de nos représentants qui depuis long-temps nous ont habitués à toute autre chose qu'à de la fermeté. Quoi qu'il en soit de l'indifférence que nous leur avons toujours connue pour les intérêts des contribuables, nous ne devons pas moins les féliciter de la résolution pleine d'indépendance qu'ils viennent de prendre. Reste à savoir ce qu'en pensera M. le préfet qui déjà n'avait pas voulu autoriser la convocation du conseil municipal demandée par M. le maire.

Le *Temps* pose en principe, et les faits lui donnent largement raison, que les bons préfets manquent en France, et il en recherche les causes. L'une des principales, à son avis, est le manque de respect pour les droits acquis. Ce n'est pas parmi les administrateurs qui ont fait leurs preuves comme sous-préfets que l'on fait les choix; on nomme préfets d'emblée des hommes souvent fort estimables, mais qui n'ont point fait leurs preuves et qui ne se sont en aucune sorte mesurés avec les difficultés des fonctions qu'ils acceptent; on les choisit parce qu'ils sont les créatures de quelque haut personnage, les amis, les parents ou les protégés de quelque député, les séides de quelque coterie. On nomme des préfets pour ménager telle ou telle élection, pour faire obstacle à telle ou telle candidature, pour mettre un serviteur administratif aux gages des personnages influents des deux chambres, pour délivrer les bureaux ministériels d'employés dont le crédit gêne ou dont l'incapacité embarrasse, pour faire plaisir à un ami, pour satisfaire son parti, pour frapper ses adversaires, pour obliger un honnête homme; presque jamais on ne nomme préfet l'ancien sous-préfet capable, le candidat qui a fait ses preuves ou qui convient au département.

Sept sous-préfets excellents, dit encore le *Temps*, dignes d'obtenir une préfecture, et qui n'étaient protégés que par leur mérite, furent, si nous avons bonne mémoire, portés sur une liste au temps où M. de Gasparin était sous-secrétaire d'état. Savez-vous ce qui est advenu de cette liste déjà ancienne, comme vous voyez? Pas un seul des sept candidats n'a obtenu de préfecture.

Il y a plus: les meilleurs sous-préfets sont à la merci des hommes politiques influents de leur arrondissement. On les fait voyager, on les change, on les déplace avec moins de façon qu'on ne ferait d'un receveur des contributions ou d'un commis de la douane.

Il y a un axiome établi et qui a maintenant force de loi en administration: « Si vous voulez être préfet, ne soyez pas sous-préfet. » Aussi qu'arrive-t-il? D'un côté, les hommes capables refusent les sous-préfectures, puisque les services rendus au second rang empêchent de parvenir au premier.

Le *Temps*, généralisant sa pensée, termine en ces termes:

L'abus que nous signalons se reproduit dans toutes les branches de l'administration politique. Voyez M. Humann! Il combat contre les banquiers pour le trésor, et fait un appel aux receveurs-généraux. Qui répond? presque personne. Les fortunes se trouvent médiocres ou nulles, les bourses sont vides; la réponse est toujours la même. On n'a pas donné les recettes générales dans l'intérêt de l'administration et de l'état; mais par complaisance, pour obliger, pour séduire, pour enrichir tel ou tel, pour faire un cadeau de noces, pour rétablir une fortune détruite, pour obéir à une influence de cour ou de parlement.

L'administration est ainsi désorganisée en France; elle a perdu en grande partie sa force et son ressort. Le mal ne fera que s'accroître, tant qu'on agira par les mêmes principes et qu'on n'écartera pas le favoritisme, le *députéisme*, la corruption enfin qui dévore et détruit tout.

On vient de découvrir à Naples une conspiration politique, écrit-on de Rome à la *Gazette d'Augsbourg*. Les conspirateurs avaient le projet de faire de l'Italie un seul état.

## Nouvelles Diverses.

On écrit de Louviers, le 18 juillet:

Nous venons d'avoir un orage dont nous ne pouvons dire encore toutes les fâcheuses conséquences. Hier soir, la pluie a commencé à tomber avec quelque abondance; vers les quatre heures du matin, elle tombait par torrents, et, quelque temps après, les ravines se remplissaient d'eau et montaient au niveau le plus élevé qu'elles eussent atteint de mémoire d'homme.

Tous les habitants qui longent la ravine de Saint-Germain avaient eu à peine le temps de déménager que le torrent, sortant de son lit par les endroits où la berge était moins élevée, allait inonder toutes les propriétés voisines. A neuf heures du matin, l'eau traversait à gros bouillons la route royale n° 154 d'Orléans à Rouen et allait se répandre dans tous les lieux bas qui avoisinent le ravin. A la même heure à peu près, l'eau resserrée en certains endroits, en deçà du pont de pierre qui traverse la route, mina peu à peu la berge du côté gauche, enleva à peu près vingt mètres de longueur et fit irruption dans les plaines situées entre la route royale et Saint-Hildevert. Toute cette belle plaine, chargée hier encore de superbes moissons, n'est plus en ce moment qu'un vaste marais.

La ravine qui traverse la ville était moins forte, parce que les eaux se partageaient avant d'entrer en ville; une partie suivait le lit du ravin, l'autre partie suivait la chaussée de la porte du Neubourg, descendait la rue du Neubourg qu'elle occupait dans toute sa largeur, et se rendait à la rivière par la rue du Matrey et la Grande-Rue.

On nous mande de Gaillon (Eure), à la date du 18 juillet:

Nous venons de subir ici une complète inondation; il y a environ trente ans que l'on n'avait vu l'eau aussi haute. L'autorité a fait battre la caisse pour appeler les citoyens aux endroits menacés. Malgré une pluie battante, chacun s'est armé de crocs, de piques, de pelles ou de pioches, afin de faciliter l'écoulement des eaux qui, dans leur violence, entraînaient les arbres, les charrires, enfin tout ce qui se trouvait sur leur passage; des pans de muraille se sont écroulés avec fracas. La consternation était générale dans le bourg; mais c'est surtout dans le bas de Gaillon qu'il y avait le plus à craindre.

La diligence de dix heures n'a pu effectuer le passage de la ravine qu'à trois heures, et celle de deux heures s'est encore trouvée arrêtée à l'autre ravin. (*Journal de l'Eure*.)

Un bateau à vapeur vient de sauter à Rotterdam (Hollande). L'arrière et le pavillon ont été en grande partie brisés; le conducteur, le majordome et un des passagers ont été blessés. Le conducteur a succombé dans la journée.

M. de Belmas, évêque de Cambrai, est mort le 21 juillet, à trois heures du matin.

Ces jours derniers, il est tombé de la neige sur les cimes du Jura; on a été obligé de faire du feu comme dans l'hiver, et pourtant les blés demandent encore de la chaleur.

Un ouragan d'une violence extrême a régné pendant la journée de dimanche à Strasbourg et dans toutes les contrées voisines d'où nous avons pu recevoir jusqu'à ce moment des nouvelles. Le vent a brisé et renversé des arbres sur toutes nos routes et dans toutes les forêts de la plaine et des montagnes. A Brumath, à Haguenau, à Ribeauvillé, dans les Vosges, les dégâts causés par le vent ont été considérables. Les pommiers, les abricotiers, tous les arbres fruitiers en général ont été dépourillés de la plus belle partie de leur récolte. A Colmar, une remise du débarcadère du chemin de fer a été détruite par l'ouragan. A Strasbourg, des cigognes ont été enlevées de leurs nids et précipitées dans les rues.

Dans le grand-duché de Bade, l'ouragan s'est fait sentir avec non moins de violence, et les forêts des montagnes allemandes ont été ravagées comme les Vosges.

L'ouragan a duré depuis onze heures du matin jusque vers sept heures du soir. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le ciel était presque d'une pureté entière, et, quand des nuages y paraissaient, les plus inférieurs seuls semblaient chassés par le vent; les nuages supérieurs marchaient lentement et se tenaient pour ainsi dire immobiles. Ce phénomène, si étrange dans cette saison, paraît donc s'être borné aux régions basses de l'atmosphère, les plus voisines de la terre. (*Courrier du Bas-Rhin*.)

## Extérieur.

SUISSE.—Dans la septième séance de la diète fédérale, M. le président donne connaissance d'une lettre du conseil d'état du Tessin adressée au directoire fédéral, en date du 12 juillet. Le gouvernement tessinois informe entre autres choses le directoire qu'il a communiqué au gouvernement sarde et à celui de la Lombardie les événements survenus dans son canton, en leur exposant les motifs qui faisaient supposer que les tentatives qui venaient d'échouer avaient été tramées sur leur territoire. Le gouvernement lombard a répondu n'avoir rien connu des plans réactionnaires, mais que, dès qu'il avait vu le mouvement, il avait pris toutes les mesures pour empêcher toute participation partant de son territoire. Cette réponse n'a paru qu'à moitié satisfaisante au gouvernement tessinois, et elle a produit une mauvaise impression dans ce canton; car les pièces saisies confirment que le mouvement a été tramé hors du canton. Le gouvernement sarde n'a point encore fait de réponse; mais les explications des autorités inférieures ne sont pas satisfaisantes, surtout quand il est constaté que les réactionnaires insurgés ont eu une réunion à Cannobio. Le rétablissement de l'ordre et de la paix dans le Tessin dépend de l'observation du droit international si souvent invoqué par les puissances. Le gouvernement du Tessin attend donc de l'autorité fédérale qu'elle demandera aux états lombard et sarde l'arrestation et l'extradition des Tessinois auteurs du complot, l'éloignement des frontières des émigrés, et la punition des ressortissants de ces états qui ont coopéré au mouvement.

ESPAGNE.—MADRID, le 15 juillet.—Le maintien du gouvernement d'Espartero est vraiment un phénomène, eu égard à la situation difficile où il se trouve depuis deux mois. Le parti démocratique qui prend chaque jour une nouvelle extension et le parti modéré le battent en brèche par ses nombreux points attaquables; toutes les classes de la société, harassées de solliciter en vain les besoins de première nécessité, songent à une nouvelle forme gouvernementale; enfin l'Angleterre, qui a vivement contribué à élever Espartero, se joue ou ermetement de ce personnage depuis qu'elle a obtenu ce qu'elle désirait, un gouvernement dont la faiblesse lui permet d'inonder l'Espagne de ses marchandises de contrebande.

La chambre des députés discute en ce moment le budget; mais il ne suffit pas de lois sur le papier, il faut les mettre à exécution, et la loi pour la dotation du clergé est de celles qu'un gouvernement faible comme celui d'Espartero est incapable de mettre en vigueur.

Les nouvelles venues aujourd'hui de la Havane sont alarmantes pour la sécurité de cette colonie; notre magnanime alliée la Grande-Bretagne nous prouve la sincérité de son amitié. Une voiture chargée de poignards fabriqués en Angleterre et d'un grand nombre de gravures représentant les scènes de l'insurrection des nègres à Saint-Domingue a été saisie par les autorités.

BARCELONE, le 16 juillet.— Dans la nuit du 14, il y a eu un principe de tumulte dans la *Rambla*, occasionné par la vive querelle qu'un officier de la garde royale avait cherchée à un des rédacteurs

du **Constitutionnel**. Il paraît que le motif de la provocation a été un article de fond publié par ce dernier.

Des craintes d'un désordre général ont agité la ville pendant toute la matinée d'aujourd'hui; tous les corps de la milice ont été convoqués. Chacun cherchait un prétexte au désordre que l'on redoutait. On s'accordait pourtant à dire qu'il serait produit par la querelle de l'officier avec le rédacteur; toutefois le trouble n'a pas eu lieu, et, à onze heures du soir, les militaires sont allés se coucher, après avoir passé toute la journée sous les armes.

ANGLETERRE. — Lundi soir, 17, on savait à Londres que les opérations électorales étaient enfin terminées sur tous les points du pays. Le résultat donnait aux tories 368 voix et aux whigs 289: total général, 657 nominations. L'élection de Thetford ayant eu lieu en double, et les deux partis s'attribuant réciproquement la victoire, on ne saura positivement auquel des deux revient cette 658<sup>e</sup> voix que lorsque le parlement sera réuni et aura décidé la question de validité.

Le Gérant responsable, **E. MURAT.**

Dans le nouveau ballet de *Giselle*, qui vient d'obtenir un si grand succès à l'Opéra, on a surtout remarqué un pas dansé par M<sup>lle</sup> *Nathalie Fitz-James* et *Mabilly*, dont la musique a été composée par M. Fr. *Burgmüller*. La valse qui termine ce pas a été si généralement remarquée, que c'est le morceau à la mode de ce ballet. M. *Colombier*, rue Vivienne, n° 6, qui est l'éditeur de la musique de M. *Burgmüller*, vient de faire paraître plusieurs morceaux sur les motifs de ce pas et surtout un nouveau quadrille de *Musard* qui vient d'obtenir le plus grand succès à ses concerts.

Etude de M<sup>e</sup> *Pouzon*, huissier à Lyon, place de la Fromagerie, 7.

Le mardi vingt-sept juillet courant, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers de cette ville, il sera vendu aux enchères divers objets saisis, consistant en tables, chaises, banque et plusieurs mécaniques et instruments propres à la profession d'apprenteur. Au comptant. (1437)

Etude de M<sup>e</sup> *Aubert*, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux.

Mardi vingt-sept juillet mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place Sathonay de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commode, garde-habit, horloge, etc. (1066)

Même étude.

Le mardi vingt-sept juillet mil huit cent quarante-un, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commode, secrétaire, corps de bibliothèque, vases en porcelaine, tableaux à l'huile, gravures, buffet de salle en noyer, batterie de cuisine, etc. (1067)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> *MICHOU*, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CARMES, 11.

A vendre.

Un beau café dans le quartier des Terreaux.

S'adresser à M<sup>e</sup> *Michoud*, notaire, place des Carmes, n° 11, à Lyon. (4674)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> *JOGAND*, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CARMES, 5.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

Le mardi dix-sept août 1841, heure de midi,

En la chambre des notaires de Paris,

La terre de **Saint-Hilaire-sur-Loire**, située commune de Saint-Hilaire et autres environnantes, canton de Tours, arrondissement de Nevers, traversée par la route royale de Paris à Genève. Son étendue est de 503 hectares. Son revenu est d'environ 13,000 fr.

Elle sera adjugée sur la mise à prix de 280,000 fr.

S'adresser: à Paris, à M<sup>e</sup> *Pret*, notaire; à Nevers, à M<sup>e</sup> *Bouquillard*, notaire; à Lyon, à M<sup>e</sup> *Jogand*, notaire. (4798)

(9991) A vendre.

Joli petit vigneronnage, à quinze minutes de Villefranche, dans une belle position, et d'un bon produit, y compris mobilier et récolte pendante, au prix de 15,000 fr.

Une ancienne voiture à six places, en bon état, et un char suisse découvert.

A louer de suite.

Ecurie, remise et fenil, dans le quartier Saint-Jean. S'adresser, pour le tout, à M. *Caillaud*, épicier, vis-à-vis la barrière de l'Archevêché.

(9994) A vendre.

Une maison vignoble, susceptible d'être divisée tant pour les bâtiments que pour les fonds, de la contenance de 102 hectares 85 ares, située sur la route de Lyon, à huit kilomètres de Mâcon.

S'adresser à M. *Devoud*, propriétaire à Saint-Amour, canton de la Chapelle (Saône-et-Loire).

(10006) A vendre pour cause de cessation de commerce.

Un bon fonds de café, ayant une bonne clientèle, bien agencé et bien meublé.—Location très-modérée et facilités pour le paiement.

S'adresser à M. *Barbollat*, chargé d'affaires, rue Mulet, 2, au 1<sup>er</sup>.

(9779) A vendre pour cause de départ, A DES CONDITIONS TRÈS-AVANTAGEUSES.

Un superbe café, ayant une clientèle assurée, et offrant des bénéfices certains, situé dans un des faubourgs de la ville.

(9996) A vendre pour cause de départ.

Une pharmacie d'un produit de cinq à six mille francs, située dans un chef-lieu de canton du département de l'Isère. S'adresser, pour les renseignements, à M. *Bergeret*, place du Four, à Mens (Isère).

## AUX PYRAMIDES, RUE ST-HONORÉ, 295, A PARIS.

DÉPÔT GÉNÉRAL DES EAUX MINÉRALES NATURELLES DE VICHY ET D'HAUTERIVE, ET DES PASTILLES D'HAUTERIVE, VICHY, DE BROSSON FRÈRES.—Voir l'instruction chez les pharmaciens dépositaires: MM. Vernet, place des Terreaux, 13; André, à la pharmacie des Célestins, à Lyon; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Ricart, à Grenoble; Trouillet et Marchand, à Vienne; Brossat, à Bourgoin. (2177—5715)

(9776) A vendre de suite pour cause de départ.

Un cabinet de lecture aux journaux, situé sur le cours Morand, aux Brotteaux.—S'y adresser.

A vendre de suite pour cause de cessation de commerce.

Un fonds de mercerie, bonneterie et rouennerie, situé dans un quartier très-populeux, et ayant une location très-avantageuse.

S'adresser chez M. *Pascal*, rue Quatre-Chapeaux, n° 7, au 2<sup>e</sup>. (9788)

(4165) A vendre de suite pour cause de départ.

Une belle pharmacie, richement agencée, dans un des meilleurs quartiers de Lyon. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser à M. *Rey*, négociant, rue de Condé, n° 6, à Lyon.

(10015) A vendre.

Une superbe chaloupe neuve et ses agrès, en chêne.

S'adresser au sieur *Gaudin*, à la Quarantaine.

(10014) A louer à la Noël prochaine.

Une maison aux Etroits, nommée LES QUATRE-NATIONS, commune de Sainte-Foy, avec terrasse de marronniers, une source d'eau claire, propice pour une auberge.

S'adresser au sieur *Gaudin*, à la Quarantaine.

AVIS.—On demande un associé qui pourrait faire une mise de fonds de 5 ou 6,000 fr. pour propager une nouvelle industrie, article de quincaillerie fine, breveté d'invention, offrant un bénéfice lucratif. S'adresser, poste restante, à la lettre E. C. (10012)

AVIS.—Nous invitons les amateurs à visiter l'exposition de tableaux et dessins variés de M. *Edan*, de Paris, qui durera six jours, à l'hôtel des Générales, rue Grenette. (10010)

AVIS.—Les bureaux de MM. P.-A. *PELLETREAU*, entrepreneurs des trottoirs de la ville de Lyon, sont transférés place Louis XVI, n° 1, aux Brotteaux. (9777)

AVIS.—M. *HENRY EISSEMAN*, ci-devant maître de l'hôtel Saint-Pierre, à Lyon, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient maintenant l'ancien fonds de café restaurant de M. *LARDILLIER*, situé avenue de Saxe, aux Brotteaux, derrière le Grand-Orient. Il continuera de servir à la carte et à tant par tête. Il y aura grands et petits salons. (4156)

AVIS.—On a perdu un chien de chasse blanc, poil ras, la tête couleur café et une plaque sur le bas du dos. ON DONNERA DIX FRANCS DE RÉCOMPENSE à celui qui le rendra à M. *Rey*, négociant, rue de Condé, n° 6. (4164)

AVIS.—Une demoiselle désirerait se placer en qualité de gouvernante chez une personne seule; elle sait faire la cuisine et bien coudre; elle sait lire et un peu écrire. S'adresser rue Tramassac, n° 36, au 4<sup>e</sup>, sur le devant. (10018)

### Changement de Domicile.

M. *HAWKING*, professeur de langue anglaise, a l'honneur de prévenir les messieurs et les dames de Lyon qu'il demeure actuellement rue Basse-Ville, n° 8, au 2<sup>e</sup>. Il est chez lui de deux à quatre heures et de huit à dix heures le soir. (10017)

### UN CHIEN DE CHASSE PERDU.

Vingt-cinq francs de Récompense

A celui qui le ramènera chez M. *Renard*, teinturier, quai Bon-Rencontre, à Lyon.

Signalement.—Grande taille, blanc tigré brun clair, yeux blonds, âgé de trois ans (10013)

### COURRIER DU COMMERCE.

DILIGENCE EN POSTE

DE GRENOBLE A LYON,

Par Vienne et Voiron.

EN TREIZE HEURES.

Les départs ont lieu chaque jour, de Grenoble à 7 heures du soir, de Lyon à 6 heures du soir.

Ce service, tenu par des maîtres de poste, s'est toujours fait remarquer pour la supériorité de sa marche.

BUREAUX.

A LYON, quai Bon-Rencontre, n° 62 bis, chez *Coquet*

A GRENOBLE, rue Lafayette, chez *Coquet frères*.

A VIENNE, près la Table-Ronde, chez *Tachet*.

A VOIRON, sur la place, chez *Tournachon*.

CORRESPONDANCES.

LYON.—Clermont-Ferrand, Paris et le Nord.

GRENOBLE.—Gap et les Alpes, le Bourg-d'Oisans, Uriage, Allevard, La Motte.

VIENNE.—Annonay, Saint-Étienne par le chemin de fer, le Midi par le Rhône.

VOIRON.—La Grande-Chartreuse.

L'entreprise se charge du transport d'argent et marchandises à des prix très-modérés. (10008)

### ARÈNE FRANÇAISE.

Aux Brotteaux, cours Lafayette.

DIRECTION DE M. *ESBRAYAT*.

Dimanche 25 juillet 1841, lutte extraordinaire; début de M. *Bouzon* dit *Quitaine*, de Roquemaure, lequel, par suite d'un pari de 100 fr. versé dans la caisse de la direction, fera, à la demande du public, la partie avec M. *Clergeaud* dit *l'Invincible*. Cette lutte extraordinaire aura lieu à six heures et demie. — Le choix que le directeur a fait, soit des athlètes, soit des amateurs, rendra cette représentation l'une des plus étonnantes. — On commencera à cinq heures moins un quart. — L'affiche du jour donnera les détails. (10016)

DIMANCHE 25, LUNDI 26 ET JEUDI 29 JUILLET,

### AU THÉÂTRE CONUS,

Dans une loge construite aux Brotteaux, avenue de Noailles, deuxième rue à gauche du cours Morand.

Il y aura trois représentations par semaine, le dimanche, le lundi et le jeudi.

1<sup>o</sup> Une tempête sur mer, séance de physique amusante.

2<sup>o</sup> Paris, séance de prestidigitation.

3<sup>o</sup> Le détroit de Gibraltar, séance de magie blanche.

4<sup>o</sup> La capitale de la Flandre française. On commencera à sept heures du soir. (5332)

### DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de *QUET*, pharmacien à Lyon, approuvé par l'Académie royale de Médecine, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, de la goutte et des rhumatismes. (7421)

S'adresser à la pharmacie *QUET*, rue de l'Arbre-Sec, 31.

### COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

### SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 fr.; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. *Ed. Reveil*, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (6847)

### GUÉRISON

DES

### Maladies Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le flacon.

S'adresser, à LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, n° 23. — A SAINT-ÉTIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (7380)

### ARGENT

D'ALLEMAGNE.

Reconnu pour être aussi blanc et aussi solide que l'argent, article qui peut le remplacer et rivaliser avec lui sous tous les rapports. Les preuves en sont évidentes, puisque MM. les orfèvres en achètent quelquefois pour argent. — Plus un nouveau genre de couvert en volfram, garanti sur facture pour la propreté et la solidité, à 2 fr. 25 c. le couvert, et cuillers à café à 6 fr. la douzaine.

A Lyon, rue Saint-Côme, au grand S. (6514)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSILY FILS, RUE DE LA POULAILLÈRE, 19.